

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 37 (1940)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

**le samedi 9 mars 1940, au restaurant du « Théâtre »,
à Lausanne, à 10 heures.**

Ordre du jour :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Rapport du président.
3. Comptes et rapports des vérificateurs.
4. Discussion sur les rapports publiés dans le Bulletin.
5. Fixation de la date et du lieu de l'assemblée générale.
6. Nominations statutaires. Deux membres du comité de la Romande: MM. Gapany et Farron.
7. Nomination du président de la Romande.
8. Examen de la situation créée par la démission de M. Heyraud. Cas échéant : révision des statuts.
9. Proposition des sections présentées dans le délai légal.
10. Concours.
11. Divers.

A 12 heures, repas au restaurant du Théâtre. Prix : Fr. 4.— sans vin. Service à la charge de la Caisse centrale.

Au dessert, distribution des gobelets aux vétérans (le dîner leur est offert).

A 14 heures, reprise éventuelle de la séance.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin détachable de leur feuille de convocation et le remettre, en entrant dans la salle, à MM. Farron et Thiébaud.

Statuts : Art. 9. — Le président et le premier délégué de chaque section sont indemnisés de leurs frais de déplacement en troisième classe. Le frais des autres délégués sont à la charge des sections.

Le président : *Gapany.*

Ménageons nos reines

Avec quels soins nous les choisissons! de quelle sollicitude nous les entourons, quelles peines nous prenons pour ne pas les blesser!... et nous avons raison.

Mais laissons ces majestés dans leur nid bien chaud quelques semaines encore et occupons-nous, si vous le voulez bien, chers collègues apiculteurs, des « reines de la ruche romande » !

Voulez-vous vous mettre dans l'ambiance et assister avec moi à une de nos séances administratives comportant le renouvellement du comité ?

Confortablement assis dans une de nos grandes salles, nous arrivons à la traditionnelle question de la part du comité sortant de charge :

« Messieurs, veuillez faire des propositions ! » Réponse classique : « Les mêmes ! » Or, ces mêmes haussent les épaules, car il y en a qui ont le collier depuis 10 ans et même plus ; ils savent, les pauvres, que la tâche est moins honorifique que pleine d'ennuis et peu rémunératrice. Pourtant, devant l'insistance, la pression, « ces mêmes » finissent par accepter pour une année!... et voilà nos reines écloses !

Très bien, mais arrive un imprévu, une complication : prenons la distribution du sucre, par exemple, que se passe-t-il?...

Un fait est là : la guerre ! l'horrible guerre ! Les hommes, dans leur folie et leur ambition, veulent se passer de Dieu et précipitent l'Europe dans la catastrophe que nous savons, comportant toutes ses tristes circonstances et ses ennuis. Dans le cas particulier, l'ennui, pour nous apiculteurs, c'est le manque de sucre pour nourrir nos abeilles. Or, *nos reines de choix*, remercions-les, ont travaillé en haut lieu pour remédier à la chose ; le sucre arrive, et l'on s'imagine difficilement ce que représente ce travail de distribution dans un laps de temps restreint, accompli par nos membres du comité, encore aidés, souvent, par leurs dévouées épouses. Correspondance avec les sociétaires et non-sociétaires, pesées, fourniture de toiles, difficultés d'expédition, etc., etc., et c'est là que j'en veux venir : *Comment les remercions-nous ?*

Reconnaissons qu'heureusement la grande majorité apprécie à sa valeur les services rendus ; mais il y a toujours les abeilles agressives : ce sont des critiques, reproches, directs et indirects, insinuations : il aurait fallu faire comme cela, on n'aurait pas dû procéder ainsi ; celui-ci trouve le sucre trop cher, à celui-là il manque une livre dans son sac, etc., etc.

Alors !... vous voudriez faire partie des « mêmes » ?...

Non, chers collègues, soyons reconnaissants envers nos autorités, qui ne sont pas responsables de la situation et qui consen-

tent à s'occuper de nos mouches. Avouons que nous sommes les enfants gâtés et même jalouxés.

Permettez-moi de faire une comparaison avec la guerre de 1914 ; je prends à témoin les vieux apiculteurs. Le 1er août 1914, la récolte venait d'être prélevée ; les ruches étaient vides, il fallait nourrir et pas de sucre. Nous avons connu 6 semaines d'angoisse, n'envisageant plus qu'une solution : laisser nos abeilles périr de faim !... C'est alors que nos « reines de choix », d'accord avec les autorités, ont organisé cette distribution du sucre aux apiculteurs, qui a été appliquée d'emblée dans cette dernière guerre.

Et les prix ?... Ceux qui, comme moi, prennent des notes, peuvent revoir dans leurs comptes un poste comme celui-ci : « Achat de 500 kg. sucre, à fr. 1.85 le kg. » ; je dis bien, un franc huitante-cinq ! et il y en a qui poussent les hauts cris, parce qu'il faut payer fr. 0.67.

Chers collègues apiculteurs, personne mieux que nous n'est placé pour distinguer et même toucher du doigt la différence qu'il y a entre le miel et le venin ; employons donc du miel envers nos reines ; à défaut, un peu de sirop, mais jamais du venin ; nous nous en trouverons tous bien.

A tous, pour 1940, beau temps et bidons remplis !

Ali Montandon, vétér.

Agenda Apicole Romand

Contre toutes prévisions, la vente de l'Agenda 1940 s'est faite à un rythme inaccoutumé. Tous les apiculteurs n'ont pu être atteints par nos envois en communication, nous nous en excusons.

Les personnes non sollicitées qui désirent recevoir un agenda sont priées de le commander sans tarder. Nous en avons encore quelques exemplaires seulement.

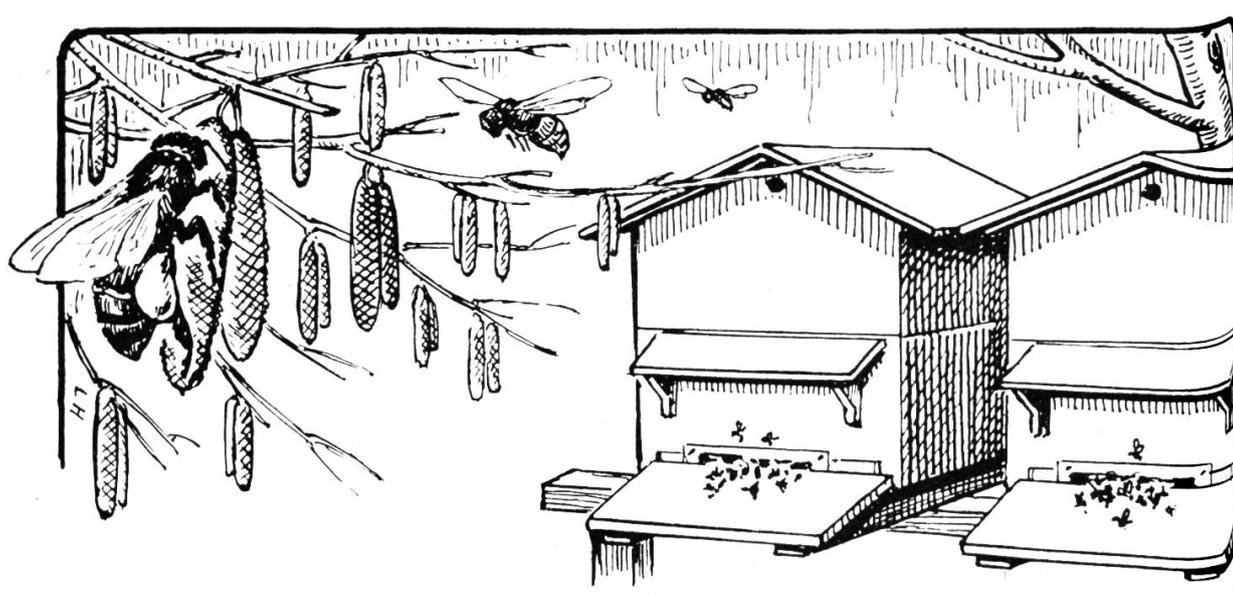
En outre, le manque de personnel, dû au service militaire, a retardé notre contrôle. Les remboursements seront envoyés aussitôt que possible.

Agenda Apicole Romand.

Bibliographie

L'Union suisse des paysans nous communique. Nous avons l'avantage de vous informer que la première édition de la monographie «Le paysan suisse, sa patrie et son œuvre» est déjà épuisée. Nous avons cependant commandé aussitôt un nouveau tirage. Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que, la souscription étant close, le prix du livre a été porté à fr. 22.—. Le nouveau tirage paraîtra vers la fin de mars.

(Réd.) Ceux qui le peuvent feront bien de faire venir cet ouvrage, véritable monument de notre pays, trésor qui donnera des jouissances prolongées à ceux qui auront le privilège de le posséder.



Conseils aux débutants pour Mars

Mars, le dieu de la guerre, n'est pas mort, malgré le généreux «hors la loi» qu'on avait voulu décréter contre lui. Nous en sommes heureusement préservés jusqu'ici et nous désirons ardemment tous continuer à éloigner de nous le terrible fléau qui ravage tant d'autres pays et tout particulièrement celui qui nous est si sympathique à tant de points de vue: la Finlande. Et pourtant, il y a quelque chose de triste à entendre certaines récriminations qui seraient à peine admissibles en temps de paix et qui touchent à l'inconscience par les temps que nous vivons. Et le «Paysans suisse» (journal) a raison d'écrire ces lignes: Les revendications et les reproches que d'aucuns présentent, montrent que, même dans certains milieux dirigeants on ne se rend pas encore entièrement compte du sérieux de l'heure, que beaucoup n'ont pas une vue d'ensemble des problèmes qui se posent au pays tout entier. Il est du devoir de l'agriculteur (et de l'apiculteur aussi) comme des organisations agricoles (apicoles aussi) de faire preuve d'une sage modération et de s'adapter aux conditions actuelles,

Critiquer peut rendre service, sans doute aucun, mais encore faut-il entendre ceux que l'on critique. Il faudrait aussi se poser la question: Vaut-il mieux démolir que chercher à maintenir l'union si nécessaire, si indispensable, plus indispensable que jamais? Obtiendra-t-on plus et de meilleurs résultats en tirant chacun de son côté et même en sens inverse qu'en imitant l'admirable cohésion de toute la population finlandaise? et celle de nos colonies? A quoi riment ou tendent ces considérations? se demanderont plusieurs de nos lecteurs. C'est la question du sucre et de sa fourniture qui nous les dicte et les membres des

divers comités comprendront facilement ce que nous voulons dire. Toute organisation prête à la critique, surtout quand elle a du être improvisée. Après.... c'est toujours facile de dire: voilà comme il aurait fallu faire.

Laissons cela et revenons au mois de mars. Février «févrotte» sérieusement. A part les deux ou trois premiers jours qui ont permis une sortie assez générale, l'hiver de février ne doit presque rien à celui de janvier et de décembre. On peut donc se dire: nous avons l'hiver en hiver, aux mois officiels, on peut espérer que le printemps viendra lui aussi en son temps et sous la forme qui lui a donné sa jolie et aimable réputation. Pour le moment nos amies se tiennent bien tranquilles, la mortalité semble être normale d'après le nombre de cadavres sortis les deux et trois février, la bascule indique une consommation normale aussi, même faible, car la ponte ne doit pas avoir fortement repris.

Que faire dans ces conditions? Attendre les belles sorties de mars. Jeter un rapide coup d'œil aux provisions, car c'est là «la puce à l'oreille» de nombre d'entre nous surtout parmi ceux qui ont du laisser leurs ruches pour obéir à l'ordre de mobilisation. Mais n'ouvrez pas vos ruches le premier jour de beau, attendez plutôt le second, et par une température de 12 degrés environ à l'ombre. Il y aura d'ailleurs une autre raison d'ouvrir vos ruches: celle que vous suggérera l'article de M. Manley, présenté au congrès international de Zurich et si excellemment traduit par notre ami J. Magnenat. Nous vous recommandons de le lire très attentivement et de le mettre immédiatement en pratique, avec les précautions qu'il indique. L'hiver rude et tardif permet bien à propos de pratiquer ce traitement, tardif si l'on pense à ce qui a été préconisé jusqu'ici, mais d'autant plus efficace et en somme plus facile à exécuter, avec moins de risques, si l'on se précautionne soigneusement contre le pillage. Nous aurions aimé publier plus tôt cet exposé, mais nous l'avons reçu trop tard pour le faire paraître en février.

Mars, c'est le moment où ceux qui se préoccupent de préparer à leurs abeilles des sources de pollen printanier voient leur récompense: Quoi de plus joli que ces abeilles qui se roulent dans la poussière d'or des crocus, des saules-marsault? Pour ce seul spectacle, il vaut la peine de planter de ces bulbes, si gracieux par ailleurs, et ces saules dont le feuillage léger est si élégant en été. Il faut de plus en plus que chaque apiculteur se préoccupe de la flore. Relisez l'appel de M. Magnenat dans le numéro de décembre 1939. Vous donnerez aussi votre attention à l'article de M. Péclard dans le prochain numéro (impossible

de le faire paraître en mars, vu la très grande abondance d'articles).

Mars, c'est aussi le mois où les abreuvoirs pour abeilles sont de très grande utilité. On devrait interdire les auberges à tout apiculteur qui n'aurait pas installé une auberge pour ses abeilles... Il faudra voir à introduire cet article dans les statuts de la Romande quand ils passeront en révision. Un de nos correspondants nous demandait quelles pouvaient bien être les raisons pour lesquelles les abeilles suçaient le sole humide. Nous croyons, jusqu'à ce qu'un plus compétent que nous réponde à cette intéressante question qu'il doit y avoir plusieurs raisons: l'eau du sol, et à fleur de sol, est tempérée plus que l'eau courante surtout en mars et avril. Puis elle contient peut-être certains sels dilués. En outre, nos amies, chastes buveuses de rosée, se sentent plus en sécurité sur ce plancher des vaches qu'au bord d'un goulot de fontaine ou d'un ruisseau: elles ne prendront pas le vertige...

Et pour qu'à votre tour vous ne preniez pas le vertige à me lire plus longtemps (à supposer que vous ayez eu l'héroïque patience de venir jusque là), je termine en vous souhaitant de voir toutes vos ruchées répondre joyeusement à l'appel du soleil printanier. Voici vingt-cinq ans que le soussigné, c'était déjà la guerre, l'avant-dernière, prenait la tâche de rédacteur et il reste encore plein d'enthousiasme pour le merveilleux insecte que nous aimons.

St-Sulpice. 20 février.

Schumacher.

Congrès international de Zurich, août 1939

Application du remède de Frow dans les grandes exploitations

La découverte par M. R.-W. Frow du remède aujourd'hui si connu, qui permet de détruire l'*Acarapis woodi* dans les abeilles vivantes d'une colonie malade sans nuire aux abeilles, est un fait extrêmement important pour l'apiculture européenne. Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, avaient affaire à cette maladie, furent soulagés en apprenant qu'après tant d'années d'efforts inutiles, le fléau paraissait enfin vaincu.

Le remède était découvert, mais la manière de l'appliquer restait à trouver. M. Frow avait sagement placé son remède entre les mains de ses collègues apiculteurs dès qu'il avait été sûr que son liquide pouvait détruire les acares dans les trachées des abeilles vivantes, laissant ainsi aux intéressés le soin de trouver,

par une suite d'essais sinon d'erreurs, les meilleures méthodes d'application.

Au début, la tendance fut d'exagérer les doses et bien des colonies furent ainsi détruites pendant la période des premiers essais. Il apparut bientôt que l'efficacité du traitement ne dépendait pas de la quantité du remède administré, mais que d'autres facteurs entraient certainement en cause. En effet, ce n'est pas la quantité de liquide employé qui importe, mais la quantité de gaz qui s'en dégage. Plus encore, ce n'est que le gaz pénétrant jusque dans les trachées des abeilles malades qui peut tuer les acares. Or, la quantité de vapeur atteignant les trachées dépend de divers facteurs tels que la température, l'humidité, la ventilation et la force de la colonie. La ventilation seule dépend de l'apiculteur et encore seulement en partie, car elle dépend aussi du type et des conditions de la ruche.

Il semble qu'en commençant on ait considéré comme un dogme que le remède dût être administré en séries de faibles doses quotidiennes. Personne, autant qu'on en peut juger, ne s'avisait de penser que 24 heures sont une mesure de temps purement arbitraire, et qu'il n'existe pas de raison pour que 12 ou 48 heures ou toute autre période ne soit aussi favorable. Mais il est encore un autre point auquel il semble qu'on n'ait pas accordé une attention suffisante. L'intensité de l'évaporation paraît dépendre en grande partie de la température. Cette question était primitivement de peu d'importance, le traitement ayant alors lieu au cours des périodes relativement chaudes de l'automne et du printemps. Mais lorsqu'il devint évident que le liquide provoquait le pillage au point de rendre le traitement impossible à ces époques, dans un rucher comptant un certain nombre de colonies, on dut en reporter l'application à un moment où les abeilles sont tranquilles et volent moins.

Mais alors, la température est basse et la vaporisation très lente ; si lente, en effet, que le traitement n'est pas efficace et doit être répété. Cependant, la plus grande difficulté résulte du fait que, si l'on applique une série de doses, si petites soient-elles, durant un temps froid, ces doses s'accumulent sur le feutre ou le carton. Si alors la température s'élève brusquement et fortement, comme c'est souvent le cas, une vaporisation intense peut se produire et les abeilles sont extrêmement incommodées. Il semble, en outre, qu'une très forte évaporation puisse être nuisible aux abeilles et sans action sur les acares.

Le remède de Frow provoque un pillage si intense qu'il est réellement inutile d'essayer de l'appliquer par un temps chaud, à moins de placer les abeilles dans l'obscurité pendant toute la durée du traitement. Il est par conséquent nécessaire de traiter pen-

dant une période de repos. Mais il peut survenir en toute saison, dans les Iles britanniques tout au moins, des jours ensoleillés et chauds : aussi je pense, avec d'autres apiculteurs anglais, qu'il convient de confiner les abeilles pendant toute la durée du traitement. Toute velléité de pillage est ainsi complètement et sûrement éliminée. Si le temps se maintient frais et sombre, les abeilles n'essayent pas de sortir et s'il survient un jour chaud, elles en sont empêchées ; donc pas de pillage.

On pourrait croire que le traitement en réclusion est dangereux, surtout par le beau temps qui produit dans la ruche une certaine agitation ; il n'a cependant aucun effet fâcheux et a été pratiqué sans inconvénient, pendant trois ans, sur plusieurs centaines de colonies.

Pour en revenir à la question du dosage, j'ai cherché, il y a quelques années, à diminuer le nombre des applications nécessaires en donnant pour commencer cinq, puis quatre doses tous les deux jours ; les résultats furent satisfaisants. Alors M. Frow lui-même m'écrivit qu'ayant donné une seule dose de 40 minimes (3,6 cm³), il laissa la colonie pendant quinze jours ; au bout de ce temps, il trouva que presque tous les acares étaient morts. Il donna de nouvelles doses pour être certain du résultat, de sorte qu'il ne pourrait affirmer que les parasites restés vivants auraient disparu par la suite. Cette communication me fit penser qu'une seule application un peu forte pourrait réussir ; des essais en grand furent tentés et les résultats furent concluants.

D'après une opinion plus ou moins répandue, il existe deux époques de l'année pendant lesquelles le traitement présente un maximum d'efficacité. Il est entendu qu'il s'agit ici du traitement général et non pas du traitement appliqué seulement aux colonies reconnues malades. Les deux moments les plus convenables sont le mois de novembre, quand les sorties ont cessé, et celui de février, alors qu'elles sont sur le point de recommencer. J'estime que la préférence doit, sans hésitation, être donnée à la seconde. Le traitement dérange sûrement les abeilles dans une certaine mesure, et une sortie postérieure pas trop éloignée ne peut avoir qu'un effet favorable. Une telle sortie *peut* survenir en novembre ; elle se produit *sûrement* peu après un traitement effectué en février.

Lorsqu'une dose unique est administrée à des abeilles confinées dans leur ruche, j'ai pu constater que tous les acares sont en général trouvés morts trois semaines après l'application. Toutefois, il n'en est pas toujours ainsi, surtout si la maladie est arrivée à un stage avancé. Une chose est néanmoins certaine : si l'apiculteur traite chaque année toutes ses ruches en février au moyen

d'une dose unique du remède de Frow, ses pertes dues à l'acariose seront négligeables.

Des essais récents ont montré que, pour une ruche de dimensions quelconques, une seule dose appliquée en hiver ou au premier printemps peut atteindre 4,5 ou même 5,4 cm³ sans avoir aucun effet nuisible. Lorsque cela est possible, l'apiculteur peut sans inconvénient administrer une seconde dose de 1,2 à 3,3 cm³ quatre jours après le premier traitement, mais il n'est pas prouvé que cette pratique soit réellement utile. Naturellement, au cas où la première dose n'aurait pas tué tous les acares, il peut arriver que la seconde achève le travail commencé. Je dois dire cependant que les effets du remède de Frow sont parfois capricieux et que, dans certains cas, des séries complètes de sept doses de 1,8 cm³ n'ont pas tué tous les acares de colonies fortement infectées.

En résumé, nous recommandons, pour le traitement de grands ruchers, de procéder comme suit :

Traiter dans la seconde quinzaine de février ou au commencement de mars, en confinant les abeilles dans les ruches au moyen de zinc perforé.

Placer sur les cadres un tampon de feutre ou de toute autre matière semblable ; dans les ruches de type américain s'ouvrant par le haut, le tampon peut être introduit dans l'ouverture du nourrisseur et recouvert d'une planchette ou d'une lame de verre. Verser sur les tampons de 3,6 à 5,4 cm³ de liquide de Frow.

Dix jours plus tard ou à peu près, enlever les tampons. Si le temps est clair et chaud, ne délivrer les abeilles que deux jours plus tard. Les ruches peuvent être ouvertes immédiatement s'il fait froid et que les abeilles ne peuvent sortir. C'est tout. Si l'apiculteur applique chaque année ce procédé à chacune de ses ruches, ses pertes par suite de l'acariose seront minimales, disons nulles.

Une question intéressante se pose à l'égard de l'acariose, comme d'ailleurs au sujet de toute maladie infectieuse. Nous ne devons pas oublier que la lutte pour l'existence est le lot de tout être vivant et que l'Acarapis ne fait pas exception à cette règle. Il y a des époques de l'année ou du cycle de vie du parasite durant lesquelles la conservation de l'existence en tant qu'espèce est plus précaire qu'à d'autres moments, et il est clair que si nous arrivons à déterminer ces moments de vulnérabilité plus grande, nous pourrions combattre l'acare avec plus de succès. Le maintien de l'espèce semble devoir rencontrer des difficultés accrues à deux moments de l'année. A la fin de la grande récolte, la plupart des habitants de la ruche disparaissent rapidement et les acares doivent se hâter de passer dans les trachées de jeunes abeilles ou périr avec leurs hôtes épuisés. Par conséquent, par l'intervention à ce moment précis d'un agent quelconque rendant

la migration impossible ou tout au moins très difficile, nous aurons certainement fait un grand pas du côté de l'élimination du fléau. A la fin de la récolte, après avoir enlevé un rayon si c'est nécessaire, placez donc derrière une partition une bouteille d'une once (30 cm³) à large col et pourvue d'une mèche. Remplissez-la de salicylate de méthyle et laissez-la jusqu'à complète évaporation du liquide, jusqu'au printemps si vous voulez. Le résultat sera de nature à vous surprendre.

La seconde période critique pour l'acare se présente en février, au moment où recommence l'élevage du couvain. Beaucoup d'acares ont succombé pendant l'hiver, même dans les abeilles, où on peut les trouver par la dissection. Les survivants, relativement peu nombreux, doivent pouvoir trouver de jeunes abeilles, sortant de leurs cellules si possible, sinon ils sont perdus à la mort de l'insecte qui les a hébergés. C'est le moment d'appliquer le remède de Frow. Même si tous les acares ne sont pas tués, beaucoup seront empêchés de passer dans de jeunes abeilles et seront perdus. Selon toute probabilité, c'est la raison du succès obtenu dans d'importantes exploitations de Grande-Bretagne par une seule application du remède, les abeilles étant retenues dans la ruche.

A ceux qui objecteraient que le traitement peut être nuisible aux abeilles, surtout par un temps chaud, je puis dire que j'ai oublié, en février dernier, de délivrer les colonies d'un rucher. Les abeilles restèrent enfermées pendant six semaines. Elles sont aujourd'hui parmi nos meilleures colonies avec une quantité appréciable de miel, en dépit du mauvais temps qui dure depuis trois semaines. Ceci est écrit à la fin de juillet.

L'auteur : *R. Manley*, Benton-Oxford.

Le traducteur : *J. Magnenat*.

Remarque. C'est sur le conseil du Dr Morgenthaler que le travail de M. Manley paraît aujourd'hui, afin que les apiculteurs qui auraient été empêchés, par la mobilisation ou pour une autre cause, de traiter leurs ruches en automne puissent le faire en mars. C'est assez tôt, surtout cette année. Sans mettre en doute les affirmations de l'apiculteur anglais, nous conseillons la prudence à ceux de nos collègues qui fermeraient leur ruches pendant la durée du traitement.



Pauvres abeilles.

Les abeilles des régions évacuées de la zone de guerre peuvent être considérées comme perdues, dit la SBZ. Au début de la guerre, les ruches n'étaient pas encore approvisionnées; en septembre, il était interdit de circuler dans la zone évacuée et en octobre le mauvais temps empêcha tout nourrissage et tout transport. Les ruches sont donc abandonnées dans les villages déserts. *L'Elsass - Lothring. Bienenzüchter* a entrepris une action d'entraide pour sauver ce qu'il est encore possible de sauver.

Les abeilles à la rescousse.

Les dirigeants des apiculteurs de Silésie ont reçu l'ordre de prendre les mesures utiles pour que, cette année, la pollinisation du colza soit parfaite. Où ce sera nécessaire, des abeilles devront être amenées d'ailleurs. Il s'agit, comme bien on pense, de produire autant d'huile que possible, afin d'atténuer les effets du blocus. Quoi qu'il en soit, il est réjouissant pour nous de voir l'utilité, mieux la nécessité, de l'abeille officiellement reconnue.

Les abeilles sont-elles vraiment nécessaires à la pollinisation des arbres fruitiers?

Sous ce titre, le Dr. F. Kobel, de la Station fédérale d'essais de Wädenswil, écrit les lignes suivantes qui méritent d'être reproduites par tous les journaux:

Un examen attentif montre que nous devons au travail des abeilles une forte partie de notre récolte de fruits, même dans une année anormale comme 1939. Une fois de plus, 1939 nous a clairement montré combien l'apiculture et l'arboriculture dépendent étroitement l'une de l'autre. Ce sont de telles années défavorables qu'il faut prendre en considération si l'on veut apprécier l'apiculture à sa juste valeur. Dans les jours clairs et chauds, les abeilles volent jusqu'à un kilomètre et plus, mais dans les années comme 1939, on trouve rarement un arbre

convenablement visité a plus de 600 à 700 mètres du rucher le plus voisin. Pour la prospérité de l'arboriculture, il ne suffit pas que notre pays soit le plus riche en abeilles: il s'agit encore de voir si les ruches sont disséminées de façon que, même par un temps défavorable, les fleurs de nos arbres puissent être abondamment visitées par les diligentes butineuses.

Même sujet.

La ville de Rinteln sur la Weser, où il existe beaucoup d'arbres fruitiers, mais peu d'abeilles, vient d'aviser sa population qu'une ruche sera remise gratuitement à tous ceux qui voudront se vouer à l'apiculture. On espère ainsi augmenter le rendement de la culture fruitière. C'est bien plus intelligent que de frapper les ruches d'un impôt spécial comme à ...

Apiculteurs irascibles.

Les apiculteurs sont généralement gens pacifiques, par nécessité autant que par tempérament. Le nerveux qui s'empporte facilement et gesticule pour un rien élèvera des lapins plutôt que des abeilles, et la colère n'est pas de mise au rucher; un coup de poing sur une ruche a généralement un effet désastreux. Nous sommes donc des gens doux et paisibles, mais il y a des exceptions, ainsi qu'on va le voir:

Un apiculteur bâlois en vit un jour un autre, son voisin, occupé à recueillir un essaim dans un prunier appartenant au premier. Une de ses propres ruches ayant essaimé un instant auparavant, une contestation sérieuse s'éleva et dégénéra bientôt en bataille rangée. Les deux hommes se précipitèrent l'un sur l'autre, armés celui-ci d'un couteau, celui-là d'une faux. L'homme à la faux atteignit son adversaire derrière l'oreille et lui trancha une artère, d'où une forte hémorragie. Lorsque le médecin arriva, son client était à bout, ayant perdu plus de deux litres de sang. Le coût de la bagarre, médecin, pharmacie, hôpital et chômage s'élève à fr. 400.— environ, sans compter les frais de justice, car la justice est intervenue comme il se devait. Et le Tribunal a prononcé un jugement qui aurait fait plaisir à feu Salomon, qui s'y connaissait: il a condamné à une amende de Fr. 30.— l'homme à la faux et à Fr. 10.— l'homme au couteau, tout en n'admettant que partiellement ses prétentions civiles.

Il nous est arrivé quelquefois d'avoir des contestations au sujet d'essaims; nous les avons toujours abandonnés s'ils avaient été recueillis par un ... ami et payés, si nous les avons enruchés nous-mêmes. Nous croyons que c'est la bonne méthode.

Que préférez-vous?

Peu de ruches et beaucoup de miel ou beaucoup de ruches et peu de miel? Question peut-être chinoise à méditer au printemps.

J. Magnenat.

Les assurances de la Romande en 1939

Responsabilité civile.

Si les abeilles ont peu récolté en 1939, elles ont aussi très peu piqué. Cinq sinistres seulement ont été annoncés au préposé contre 17 en 1938. L'année détient donc le record du calme, de la douceur et de la paix... chez les abeilles, pas chez les hommes, malheureusement.

Un des cas est encore en suspens; les quatre autres ont été réglés par le paiement d'indemnités allant de 10 à 65 francs, pour un total de frs. 107.80. Deux cas provenaient du canton de Fribourg, un du Jura et un du canton de Vaud.

Vol et déprédations.

L'exercice a été encore plus favorable pour l'assurance contre le vol et les déprédations. Onze sinistres ont bien été annoncés, mais dans huit cas, il s'agissait, non de vols, mais d'accidents involontaires pour lesquels les auteurs étaient responsables, ou de dégâts causés par les forces naturelles, non couverts par notre assurance.

Quant aux trois vols qualifiés, intéressant réellement notre caisse, les lésés, après s'être annoncés, n'ont pas insisté. Ils ont probablement réussi à identifier les coupables et à obtenir un dédommagement équitable. La caisse de la Romande n'a donc pas eu à intervenir en 1939.

Le préposé a toujours fourni tous les renseignements désirables: il serait heureux de recevoir des nouvelles des collègues ayant réussi à se faire payer par les coupables: un peu de publicité à ce sujet serait peut-être profitable.

J. Magnenat.

Contrôle du miel en 1939

1939 fut une année déficitaire sur toute la ligne. Non seulement en Romandie, mais dans toute la Suisse en général. Par-ci, par-là, quelques îlots à signaler, mais peu nombreux et surtout peu de production, parce qu'il s'agit de régions trop exigües. Actuellement il ne reste plus de miel à vendre chez les apiculteurs. Une fois de plus nous constatons que nos conseils avaient du bon, lorsque nous recommandions, en 1938, de ne pas mettre le miel sur le marché à vil prix, mais de le conserver pour des jours

maigres. Ces jours de disette n'ont pas tardé à venir et il ferait bon, actuellement, avoir quelques cents kilos de miel à vendre. Le prix officiel ne serait pas discuté et l'acheteur serait heureux d'en trouver, tous frais de transport à sa charge. L'intérêt de la somme engagée se trouverait largement payé et le vendeur aurait la satisfaction de ne pas avoir gêné les ventes de ses collègues.

Le tableau qui suit nous semble suffisamment explicite pour ne pas demander de longs commentaires. La moyenne de récolte, par ruche, en Suisse romande, est-elle exacte en indiquant 6 kg. 459, que donne notre tableau ?

En lisant les chiffres qui découlent de notre statistique, nous devons nous rappeler que ce sont les bons apiculteurs qui font contrôler leur miel et que ceux-ci font une récolte supérieure à la moyenne de leurs collègues. Genève et Valais n'ont pas suffisamment de contrôles pour que nous puissions tirer de nos chiffres des conclusions exactes. Fribourg, avec le 28,9 % des apiculteurs ayant contrôlé, donne un bel exemple.

La récolte a été inégale. Les Franches Montagnes restent le bon pays, pas de très grosses récoltes lorsque les prix baissent, mais une récolte régulière, bonne, moyenne, chaque année, quel temps qu'il fasse. Beau et bon miel. La Côte des lacs, depuis Yverdon à Bienne, n'a pas été fameuse cette année. De même le Val-de-Ruz qui, au temps de l'esparcette était le paradis des abeilles. La vallée de la Broye et toute la région qui forme la limite entre Fribourg et Vaud s'est distinguée. C'est même, à notre connaissance, la seule région où l'on a pu faire bâtir des sections cette année. Des Alpes, point de nouvelles. Dans le haut Jura, récolte très inégale. Pour le Jura Bernois, récolte moyenne à faible.

En 1939, l'office du contrôle a expédié :

311 cartes de contrôle, 53 listes nominatives, 525 bulletins de contrôle, 110 bocaux pour échantillons, 56 étiquettes pour bocaux de 500 grammes, 51 pour bocaux de 1 kg., 380 pour boîtes de 500 grammes, 859 pour boîtes de 1 kg., 315 pour bidons, 450 losanges.

L'office a effectué 13 contrôles et les sections 298. Il a expédié 328 remboursements pour un montant de fr. 384.20.

Les affranchissements postaux se montent à la somme de fr. 122.27. Le contrôle a coûté à la caisse de la Romande, en 1939, la somme de fr. 545.92.

Corcelles (Ntel.), le 9 février 1940.

Le chef du contrôle : *Charles Thiébaud.*

1939

	Nombre de membres des sections	Contrôle	%	Nombre de ruches	Récolte de printemps	Récolte d'été	Total de la récolte	Récolte moyenne
<i>Vaud</i>								
Avenches	54	9	16,7	215	1691	—	1691	8.—
Basse-Broye et Payerne	110	21	19,2	325	2516	—	2516	7.5
Bière	14	—	—	—	—	—	—	—
Cossonay	87	1	1,1	40	200	—	200	5.—
Grandson-Pied du Jura	126	5	4	117	395	—	395	3.5
Gros de Vaud	92	—	—	—	—	—	—	—
Haute-Broye	22	1	4,4	12	70	—	70	6.—
Jorat	30	1	3,3	19	200	—	200	10.5
Côte Vaudoise	56	—	—	—	—	—	—	—
Menthue	26	—	—	—	—	—	—	—
Lausanne et environs	190	6	3,2	164	948	—	948	6.—
Les Alpes	204	—	—	—	—	—	—	—
Lucens	26	10	11,5	37	342	—	342	9.—
Morges	44	1	2,3	120	700	—	700	6.—
Moudon	48	1	2,1	30	200	—	200	6.—
Nyon	90	2	2,2	172	500	—	500	3.—
Orbe	103	3	2,9	57	340	—	340	6.—
Pays d'Enhaut	40	—	—	—	—	—	—	—
	1362	61	4,47	1308	8102	—	8102	6.194
<i>Neuchâtel</i>								
Côte Neuchâteloise	209	3	1,4	87	550	—	550	6.5
Montagnes Neuch.	135	10	7,4	194	1280	—	1280	6.5
Val-de-Ruz	89	15	16,8	458	1,575	—	1575	3.5
Val-de-Travers	93	7	7,5	147	1390	—	1390	9.5
	526	35	6,65	886	4795	—	4795	5.412
<i>Jura Bernois</i>								
Jura-Nord	173	3	1,7	106	385	—	385	3.5
Ajoie-Clos-du-Doubs	180	2	1,1	48	160	—	160	3.25
Erguel-Prévôté	236	3	1,3	70	450	—	450	6.5
Pied-du-Chasseral	40	—	—	—	—	—	—	—
Franches-Montagnes	56	11	29,7	140	1870	—	1870	13.5
	685	19	2,774	364	2865	—	2865	7.870
<i>La Genevoise</i>								
	200	4	2	168	315	—	315	1.870
<i>Fribourg</i>								
La Fribourgeoise	188	54	28,7	810	5615	1250	6865	8.5
Abeille Fribourgeoise	105	32	30,5	478	3845	100	3945	8.5
Gruyère	185	45	24,3	1113	5298	350	5648	5.—
La Glâne	131	45	34,3	770	6198	—	6198	8.—
	609	176	28,9	3171	20956	1700	22656	7.145
<i>Valaisanne</i>								
	411	2	0,48	100	500	—	500	5.—

Récapitulation

Vaud	1362	61	4,47	1308	8102	—	8102	6.194
Neuchâtel	526	35	6,65	886	4795	—	4795	5.412
Jura Bernois	685	19	2,774	364	2865	—	2865	7.870
La Genevoise	200	4	2	168	315	—	315	1.870
Fribourg	609	176	28,9	3171	20956	1700	22656	7.145
Valais	411	2	0,48	100	500	—	500	5.—
	3793	297	7,8	5997	37533	1700	39233	6.459

Il y a 125 ans

(Suite et fin)

Car Louis Perrot avait des ruches dont il s'occupait assidûment et dont il notait sur des agendas les moindres réactions.

Écoutons-le narrer les déceptions auxquelles il fut en butte il y a 125 ans:

« Cette ruche No. 4 de même que toutes les autres, à l'exception des 5 et 6 était si mal pourvue qu'elle a péri de faim pendant l'hiver. Je ne sais si une nourriture accessoire aurait pu les sauver mais les circonstances politiques où nous nous sommes trouvés cet hiver et mon absence ne m'ont pas permis de le tenter. Ce malheur a été général dans tous les pays qui nous avoisinent. On n'a point récolté de miel l'an dernier et cet hiver plus des trois quarts des ruches ont péri. (Registre de mon rucher 1814) »

Nos lecteurs se rappelleront sans doute que l'hiver 1813—14 vit l'entrée des alliés en Suisse, soit notamment de 160.000 autrichiens se dirigeant vers la France en empruntant le plateau suisse, à la suite de la défaite de Napoléon. Les circonstances politiques dont parle Perrot expliquent donc aisément la proportion considérable de ruches ayant péri faute de soins.

Puissent nos abeilles, malgré la dureté des temps présents, être toujours protégées par leurs propriétaires et si ces derniers sont mobilisés, par leurs collègues apiculteurs, c'est le vœu qu'il faut former aujourd'hui à 125 années d'intervalle, heureux de se trouver dans un pays libre et inviolé!

Mais passons à des descriptions moins pessimistes en relatant les observations de Perrot en 1815:

« En ce début de juin, j'ai suivi la récolte de mes abeilles dans la campagne, je les ai vu butiner de préférence sur l'esparcette et la sauge des prés; un peu moins sur le trèfle jaune et pas du tout sur les autres fleurs dont les prairies sont émaillées. Je n'en conclurai pas que les autres plantes ne puissent leur offrir aussi du miel, mais probablement elles en trouvent davantage dans les trois que j'ai nommés. J'ai observé dans

trois occasions différentes qu'une même abeille ne butine dans une de ses courses que sur la même espèce de fleur. Celles qui ont commencé sur la sauge, cherchent les plantes de sauge isolées au milieu de touffes d'esparcette. Celles même qui butinent sur le trèfle jaune, quoiqu'il paraisse moins abondant en miel, sont constamment à rechercher la même espèce de plantes. Je n'en ai pas vu sur le trèfle rouge; cela tient peut-être à la saison ou peut-être encore à ce que l'allongement du tube des corolles ne permet pas à leur trompe d'atteindre le fond». Et plus loin:

«J'ai fait deux ou trois visites de nuit à mes ruches. J'ai trouvé que toutes faisaient une garde vigilante: non seulement la porte était gardée par un grand nombre d'abeilles qui s'éventaient: mais il y en avait constamment plusieurs qui parcouraient avec vivacité le devant de la ruche. Ce n'est point sans raison car les papillons de teigne depuis quelques jours errent autour des ruches. J'en ai tué plusieurs.»

Et ces réflexions sur les frelons, ennemis des abeilles:

Quelques frelons rôdent constamment autour du rucher. Jusqu'ici je n'en ai pas efficacement garanti mes abeilles. Malgré leur énorme supériorité de force, ils ne fondent jamais sur une abeille qui se tient en garde au devant de la ruche mais si elle est posée le dos tourné au frelon et tranquille, il la saisit par derrière et l'emporte sur un arbrisseau voisin pour la dépecer. Il en prend aussi quelques-unes au vol au devant de la ruche mais ses mouvements sont si lourds que ce n'est qu'après un grand nombre de tentatives inutiles qu'ils parvient à en saisir une.»

Perrot note également, non sans malice et poésie, le manège des lézards:

«Des lézards hantent le mur au midi. J'ai cherché à les éloigner mais inutilement. Je ne les ai pas vu manger des abeilles dont probablement il ne se font pas faute; au moins en ai-je vu un à Genthod qui venait de prendre une abeille sur un abricotier fleuri. Aujourd'hui un des lézards a mangé devant moi un des papillons teigne de la cire. Ce qui m'a un peu réconcilié avec eux.»

Puis il observe les butineuses à la recherche du nectar sur le mélampyre:

«La plupart de nos prairies sont maintenant sans fleurs (6 juillet). Il ne reste aux abeilles que les petites forêts de chêne de notre voisinage. La croît abondamment le mélampyre. Les tubes allongés de ces corolles ne permettraient pas aux abeilles d'atteindre le nectaire mais ils étaient tous percés latéralement et l'abeille ne s'amuse point à chercher à l'entrée de la corolle, elle allait directement à l'ouverture artificielle. J'ai fait ce que

j'ai pu pour m'assurer si l'abeille perceait elle-même ces corolles ou si elle devait ce bon avis aux bourdons qui voltigeaient sur ces mêmes fleurs. J'ai vu ces derniers employer ce moyen dans des circonstances semblables mais je n'ai jamais vu d'abeilles en faire usage. Toutes les fleurs de mélampyre étaient déjà percées et les abeilles que je voyais butiner n'avaient qu'à profiter de l'ouverture déjà faite.»

A la même date soit le 6 juillet 1815, Louis Perrot fait une des premières observations sur la miellée:

«Un peu plus loin j'ai trouvé des abeilles qui profitaient d'une miellée tombée sur la surface des feuilles d'un jeune chêne. Elle provenait de petits pucerons verts qui habitaient en famille sous les feuilles supérieures.»

Louis Perrot se livre ensuite à de très intéressantes expériences sur les mâles dits faux-bourdons et il en tire la conclusion que ces derniers se nourrissent exclusivement des provisions amassées à l'intérieur de la ruche.

«Il paraît certain que les mâles mangent dans la ruche et n'y rapportent de leur course rien qu'un meilleur appétit. J'ai voulu voir la différence de poids qu'ils ont à l'entrée et à la sortie. 298 mâles pris à la sortie pesaient 2 onces $\frac{1}{4}$, 298 mâles pris à la rentrée, 2 onces juste. Les bourdons perdraient donc $\frac{1}{9}$ de leur poids à chaque sortie. Le temps avait été beau et chaud hier et c'est à l'essaim No. 10 bien approvisionné que j'ai pris ces 600 mâles.»

Cinq jours plus tard, soit le 27 juillet, Perrot renouvelle son expérience :

«J'ai examiné de nouveau le poids des mâles à la sortie et à l'entrée. Voyant que les ruches 5 et 6 tuaient leurs mâles, j'ai cru ne pas devoir différer cette expérience. Je les ai pris à la ruche No. 11. 296 mâles à la sortie ont pesé juste 2 onces $\frac{1}{4}$. 300 à la rentrée juste 2 onces. Il fallait 260 de ces mêmes bourdons sortant pour contrebalancer les 300 pris à leur entrée. Tous ceux que j'ai ouverts rentrant avaient l'estomac vide et tous ceux que j'ai ouverts sortant avaient l'estomac distendu et rempli d'un miel limpide.»

Voici une autre observation relatée par notre naturaliste:

» J'ai observé depuis quelques jours un fait qui prouve l'empire de l'habitude chez les abeilles. Une de mes ruches a eu pendant quelque temps une ouverture sur le derrière par laquelle quelques abeilles sortaient et rentraient. Je l'ai fermée il y a quinze jours. Dès lors, elles sont toujours revenues avec leurs charges auprès de cette ancienne ouverture bien qu'elles fussent obligées de revenir ensuite sur leurs pas et de parcourir la demi-circonférence de leur ruche pour rentrer.»

Nos lecteurs seront sans doute intéressés de connaître les principes laissés par Louis Perrot pour l'hivernage des ruches, bien qu'il s'agisse de ruches fixes en paille.

Nous citons textuellement :

« Les rentrer bientôt, fin octobre.

Fermer avec une grille qui laisse un peu d'air et de manière qu'il ne puisse s'échapper aucune abeille.

Tenir les volets bien fermés.

Quand le temps se réchauffera au printemps et que cependant les nuits seront encore fraîches, ouvrir la nuit les fenêtres, fermer pendant le jour.

Cette année (1816) où les ruches sont assez approvisionnées et où nous avons du miel à leur donner à la sortie, vous pouvez les remettre en place dès que les saules seront fleuris et par un temps doux. Donner alors à chaque ruche tous les deux ou trois jours le soir 3 ou 4 onces de miel en gâteau en le glissant sous la ruche.

Dès que vous les sortirez, nettoyez le tablier et enlever les teignes, faites dans les gâteaux une échancrure pour faire de la place au gâteau de provision que vous y glisserez. »

Enfin les éleveurs de reines, qui opèrent en grand si brillamment, pourront constater les progrès parcourus depuis cent vingt-cinq ans, à la lecture des notes suivantes. Mais les principes même demeurent immuables!

« C'est la ruche No. 6 que nous soupçonnons de n'avoir pas de reine. Aussi, après que vous l'aurez sortie en la retournant, vous enlèverez une portion du gâteau du centre. Si vous n'y apercevez point de couvain, détachez sans plus tarder un morceau de gâteau d'une autre ruche, où il y a des vers tout petits et quelques œufs et placez-le droit dans la ruche 6. Les abeilles élèveront une reine au moyen d'un de ces vers. »

Et pour terminer citons cette remarque que Louis Perrot avait votée dans un de ses calepins à la suite d'une communication que lui avait faite Monsieur Jonas de Géliou, pasteur et apiculteur de grand renom qui vivait à cette époque à Colombier, canton de Neuchâtel.

« Sur dix années, il en est ordinairement 2 bonnes, 2 mauvaises et 6 médiocres. Dans les mauvaises, il n'y a rien à prendre, au contraire, il faut donner ou plutôt prêter, car les diligentes abeilles rendent toujours au double ou même au quadruple les avances qu'on leur a faites. Dans de bonnes années, on peut vider 2 ou trois fois leurs capes, sans quoi elles bâtiraient dehors. Dans les années médiocres, les ruches fortes ou approvisionnées en fournissent au moins une que l'on peut prendre quand elles n'ont pas essaimé. »

Sur 10 années, il en est ordinairement 2 bonnes, 2 mauvaises et 6 médiocres!

Je ne sais ce que les apiculteurs d'aujourd'hui penseront de cette observation générale formulée il y a plus d'un siècle. A en juger par les expériences personnelles que j'ai faites depuis 16 ans avec une ruche qui se trouve à l'emplacement même de celui qu'avait constitué mon arrière grand-père à Chambésy, je la trouve beaucoup trop pessimiste. Il est des années que nos ancêtres auraient taxées de médiocres, mais qui, grâce à l'augmentation du rendement des ruches dû aux grands progrès réalisés en apiculture, peuvent être considérées comme satisfaisantes.

Mais que l'apiculteur prévoyant n'oublie jamais ces sages remarques:

«Les diligentes abeilles rendent toujours au double ou même au quadruple les avances qu'on leur fait.»

Nourrir avec discernement et intelligence sans jamais faire preuve d'avarice, n'est-ce pas là en effet le principal secret des belles récoltes!

Raymond Perrot, avocat à Genève.

Mercuriale hebdomadaire du miel indigène

Prix moyens suisses

(Communiqués par le Service du Contrôle des prix du Département fédéral de l'économie publique.)

Mois de janvier 1940

Genève	4.73	Aarau	4.60
Nyon	—.—	Lenzbourg	4.90
Lausanne	4.60	Brougg	—.—
Vevey	4.75	Baden	—.—
Montreux	4.75	Lucerne	4.60
Aigle	—.—	Zoug	4.95
Yverdon	4.50	Zurich	5.—
Payerne	—.—	Dietikon	—.—
Chaux-de-Fonds	4.60	Winterthour	4.65
Le Locle	4.50	Schaffhouse	—.—
Berne	4.88	Frauenfeld	—.—
Thoune	—.—	St-Gall	5.—
Langnau	4.80	Hérisau	—.—
Berthoud	—.—	Appenzell	—.—
Bienne	4.70	Buchs	—.—
Granges	4.50	Altstätten	—.—
Porrentruy	4.53	Coire	5.20
Soleure	5.—	Bellinzone	5.—
Langenthal	4.50	Locarno	—.—
Bâle	5.40	Lugano	5.—
Rheinfelden	—.—		
Olten	—.—		
Zofingue	—.—	Prix moyen suisse	4.79

Ruche pastorale «Mildur 38»

M. Emile Durgnat, à Vinzel (Vaud), très intéressé par le concours de ruches pastorales organisé en 1932 par la Fédération vaudoise et l'Agenda apicole, a établi un modèle selon ses conceptions. C'est cette ruche que nous présentons ici.

Elle est particulièrement intéressante par quelques-unes de ses innovations.

Voici, par le détail, la description qu'en donne l'auteur:

1° La ruche «*Mildur 38*», comme les autres ruches à plateau-tiroir, repose sur *les deux grandes parois latérales du corps*; contrairement à l'habitude, la partie inférieure de celles-ci n'a pas de battue, ce qui l'affaiblissait dangereusement et en provoquait la rupture fréquente dans les chocs et secousses inévitables du transport; au contraire, *elle (cette paroi latérale) est doublée intérieurement*, en bas, par une pièce de renfort longitudinale, supportant le plateau.

2° *Le plateau-tiroir* ne coulisse pas dans une rainure, où il se grippait le plus souvent, mais glisse simplement sur les deux pièces de renfort (sur deux blocs-supports du plateau); il est encore maintenu en place: a) par une cheville en métal, l'empêchant de ressortir; b) en arrière, par deux têtes de vis; c) de côté, par quatre fortes agrafes; d) en avant, par *un bloc-trou de vol mobile*: le tout agencé avec *un jeu suffisant*, excluant un blocage intempestif.

L'enlèvement du bloc mobile ouvre l'entrée sur toute la largeur et sur 2 cm. de hauteur, ce qui assure une bonne ventilation par les abeilles, pendant les fortes chaleurs estivales diurnes. — *Le plateau-tiroir mobile*, n'étant plus, comme auparavant, le support fondamental de la construction, est de fabrication légère et non massive, puisqu'il n'a pas d'effort notable à fournir, ou de choc à endurer; mais il devient *un accessoire utile*. En effet, dans ce plateau-tiroir, il a été pratiqué *une ouverture carrée* de 22 cm. × 22 cm., à l'arrière, et pouvant recevoir:

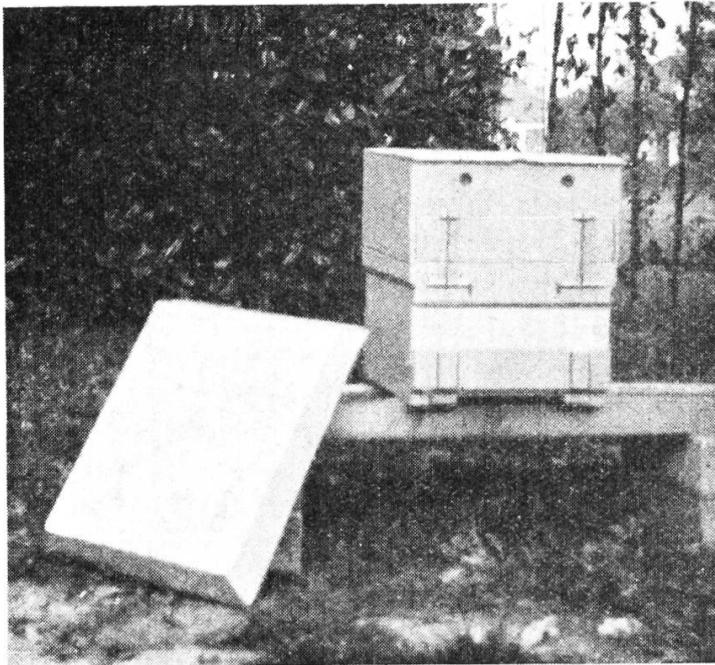
I. *un châssis grillagé*, pour l'aération durant le voyage estival le traitement d'hiver contre l'acariose ou la mise en cave momentanée en cas de pillage;

II. *une auge en fer-blanc*, mobile, donc lavable (question d'hygiène?!), résurrection de l'antique auge creusée dans le bois; cette auge, contenant un peu plus d'un litre, est destinée au nourrissage stimulant, si l'on veut, mais, avant tout, *au nourrissage de secours* en cas de disette, de famine prolongée, à la montagne principalement. Un simple aide, même un non initié à l'apiculture, peut alors effectuer ce nourrissage au moyen d'un entonnoir coudé et cela sans ouvrir la ruche (la ration journalière ou bi-hebdomadaire, mettons 150 à 200 gr., ou moins

encore, quotidiennement, devant alors juste suffire à l'entretien de la colonie; cette ration sera à fixer après enquête, discussions, essais, pesées régulières de contrôle; question importante à débattre dans le *Bulletin S. R. A.*, à discuter ouvertement, cela d'autant plus que le fameux plan Demarrée présente une variante prévoyant un nourrisseur de grande capacité, 2 à 3 litres sauf erreur, placé sous le plateau et utilisé fortement... et non pas en cas de disette seulement).

III. un volet carré, de dimensions appropriées, permet la fermeture complète de cette ouverture.

Remarque: le plateau mobile «jouit» d'une pente vers l'avant de 1 cm. sur 50 cm., soit 2 %, ce qui supprime la nécessité de soulever la ruche à l'arrière pendant l'hiver, ce qui provoque



La ruche prête au transport

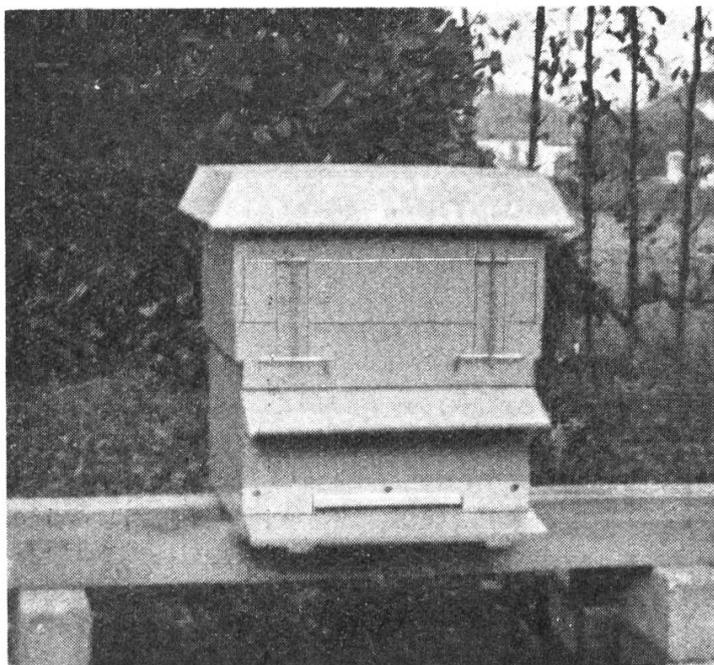
habituellement le mouillage, la désagrégation de la peinture... et la pourriture de la paroi arrière.

Le trou de vol est pourvu de «l'entrée Rithner», irremplaçable, dont le long coulisseau unique de 30 cm., perforé, complète l'aération; ce coulisseau est enlevé dès la mise en place à la montagne, pour éviter la fermeture par stupidité, farce ou malveillance.

3° Le corps de ruche, absolument normal dans ses dimensions essentielles, est muni sur trois côtés de listes de retenue du chapeau, de 6 cm. de largeur, collées et clouées solidement, pouvant supporter une charge considérable; la liste avant est large de

10,5 cm.; elle sert à la fixation des charnières (système Durgnat, nouveau modèle 1938), unissant le corps au chapiteau. Celles-ci, d'une conception absolument nouvelle, comportent chacune deux nœuds (ou axes de rotation) et un double cran d'arrêt, limitant l'ouverture de chaque «genou» à 45°, soit 90° au total pour les deux; ces charnières fonctionnent sans autre, même avec la hausse. Le nœud inférieur est une clavette ou fiche mobile en laiton, permettant de dissocier à volonté, rapidement et totalement, corps et chapiteau, par exemple pour placer la deuxième hausse ou pour réparation éventuelle.

4° Le bras mobile (intermédiaire) a été «rallongé» suffisamment afin que, dans la position ouverte, le chapiteau soit éloigné c'est-à-dire reporté en avant du corps, pour permettre à la main



La ruche en place

saisissant le porte-cadre et au bras tout entier d'opérer sans gêne, librement.

5° Le chapiteau, dont le plafond «abaissé» est lambrissé, raboté sur les deux faces, collé, jointé et cloué, est absolument plat et horizontal (dessus de 55 cm. \times 50 cm.); les angles sont renforcés d'équerres tôle coudée; la paroi d'avant, en deux pièces pour assurer le jeu correct des deux nœuds de la charnière, est renforcée à 15 mm. (au lieu de 12 mm.), afin que les vis y «mordent» solidement; trois trous grillagés donnent une bonne ventilation; en arrière, il est pourvu, au choix, d'une serrure, d'un crochet, d'un secteur qui en parachèvent la fermeture. Au-

cune issue ne permettant la fuite des abeilles hors du chapiteau refermé, l'apiculteur *ultra*-précautionneux possédant quelques *supercolonies*, *extrapopuleuses*, pourra alors soulever la toile ou ôter quelques planchettes et laisser ainsi les abeilles «divaguer» (dans le chapiteau fermé); de cette manière, il y aura *triple* aération: par le châssis grillagé dessous, par le coulisseau trou de vol en avant, par les trous du chapiteau en haut.

6° *La tôle galvanisée* est de coupe nouvelle; plate sur la plus grande surface (rectangle du plafond de 55 cm. \times 50 cm.), ses quatre rebords évasés, en pente, agrafés ou rivés ensemble dans les quatre coins, elle abrite mieux «la caisse» que l'ancien toit à deux pans, souvent trop surélevé. Cette tôle, sans gouttières réfastes, est maintenue par trois pattes de fixation, rivées aux rebords; pour le transport, elle s'enlève facilement; la ruche devient alors *un parallépipède quasi parfait*, dont les dimensions d'encombrement total (63,5 cm. \times 50 cm. \times 60 cm. = 190 dm³) permettent le chargement serré, en rangs superposés; les tôles s'emboîtant les unes dans les autres (comme une pile d'assiettes) sont alors placées sur la rangée supérieure, en quelques colis ligaturés ou non. (Poids total ruche complète: 25 kg.)

7° *La hausse* repose sur le corps, simplement emboîtée entre deux bandes galvanisées étroites et coudées, clouées sur les parois avant et arrière, formant ainsi une battue supplémentaire (utile à ceux qui font usage de planchettes-couverture). L'espace entre le bord supérieur du corps et le plafond du chapiteau, 23 cm., est calculé pour recevoir simultanément: la hausse, le chasse-abeilles, des planchettes-couverture *ou* toile et coussin plat de 2,5 cm. d'épaisseur. L'emploi du coussin-nourrisseur à châssis, sur la hausse, doit être exclu totalement, et pour cause... le règlement sur le Contrôle du miel l'interdisant de façon absolue et formelle.

Heurs et malheurs

Reportons-nous une vingtaine d'années en arrière. Chaque fois que j'ai l'occasion de voir un jeune homme de Tartegnin, il me parle d'abeilles. On sentait que l'intérêt se tournait en passion, aussi ne fus-je point étonné, en passant dans la suite près de son grand et beau verger d'y voir trente magnifiques maisonnettes, dont une partie déjà habitées. Le voilà parti, et de quel pas! Résultats encourageants. Naturellement, il avait lâché sa place de premier violon à notre orchestre. Que diable, on ne peut pas mener de front son joli vignoble, sa campagne, le métier de pépiniériste et l'étude de la sonate de Beethoven.

Lorsque je visitai ses ruches deux ans plus tard, elles étaient très populeuses et actives. Toutefois, une inquiétude m'avait

saisi. Des colonies achetées ici et là jusqu'aux portes du Valais, alors que l'acariose n'était pas pourchassée, cela pouvait amener des surprises. Hélas, les craintes n'étaient que trop fondées, le Liebefeld annonça une infection générale. Dire que les hausses débordaient d'ascensionnistes en train de les remplir. On devine la consternation du jeune apiculteur quand je vins lui annoncer la prochaine application de la loi, c'est-à-dire, à ce moment, destruction de toutes les abeilles. Ce fut l'inspecteur cantonal, Monsieur Forestier qui vint faire la besogne répugnante. Notre ami Ernest, découragé, écœuré, tourna résolument le dos au métier. Tout au plus, garda-t-il trois colonies dans son jardin et l'alignement impeccable des maisonnettes vides laissées au verger commença à flancher. Enfin, tout disparut, mais l'ancien volontaire suisse allemand de la maison, resté à Tartegnin releva l'étendard meurtri, profané et dit: «Moi, che feux reprendre ça». Les Bernois ont du cran. Et de nouveau la musique harmonieuse des insectes affairés vint redonner un peu de poésie aux arbres et aux prairies en fleurs. Le nouvel apiculteur parle de ses abeilles avec une larme au coin de l'œil.

La semaine dernière, mon voisin le rencontre au travail.

— «Alors, pas l'air content Hans?»

— Ma foi non!

— Quest-ce qu'il y a?

— Moi avais cinq ruches. Donné viel, viel sirop au mois d'août puis partir au service. Le dernier semaine ai été taper avec le doigt. Personne! Ai ouvert première, deuxième, jusqu'au bout. Les petits bêtes il était tout mort!» (*authentique*).

Il y aura d'autres cas semblables. J'ai sauvé deux de mes essaims tardifs arrivés à bout de provision en mettant sur les cadres une couche de pâte sucre-miel entre deux feuilles de papier.

H. Berger.

Etat sanitaire des ruchers du canton de Neuchâtel

Rapport annuel de l'inspecteur cantonal sur l'exercice 1939.

Dans une circulaire que j'adressais aux inspecteurs dans le courant de mars, j'insistais pour que les inspections soient terminées avant la pose des hausses, c'est-à-dire à fin mai; d'autre part, je leur annonçais que le Comité de la C. C. A. organiserait en automne un cours de microscopie (théorique et pratique) à l'usage des inspecteurs.

Aucun de ces deux points n'a pu être réalisé, le premier à cause du mauvais temps dont chacun se souvient, le second à cause de la mobilisation de guerre qui a passablement désorganisé notre travail.

Il ressort, en effet, des rapports des inspecteurs que tous ont été entravés dans leur travail par un printemps désastreux; des visites annoncées ont dû être renvoyées; il a fallu retourner plusieurs fois dans les mêmes ruchers pour terminer un travail commencé, bref, il a fallu presque le double de temps. Le moment ne me paraît donc pas opportun de rediscuter la question des vacances; ces collaborateurs méritent bien leur salaire.

Une caractéristique de ce printemps est le grand nombre de ruches mortes de faim, fait impardonnable, qui prouve que beaucoup d'apiculteurs ne suivent pas le développement de leurs colonies ; et si les inspecteurs, lors de leurs visites, ne rendaient attentifs bon nombre d'apiculteurs, les pertes seraient beaucoup plus considérables.

L'aspect des colonies varie passablement suivant les régions ; on signale, à certains endroits, de très forts essaimages qui auront leur répercussion sur la récolte, à d'autres, les ruches sont populeuses, ailleurs encore les populations sont faibles. A quoi attribuer de telles différences ? Ce serait une étude intéressante à entreprendre qui montrerait certainement que de nombreux facteurs entrent en jeu, mais je sors du cadre de ce rapport.

Dans plusieurs régions suspectes, j'ai ordonné des prises d'échantillons qui ont été analysés au Liebefeld ; les résultats seront consignés dans la suite de cet exposé, au chapitre des maladies des abeilles. Il faudrait pouvoir organiser ces sondages sur une plus grande échelle ; je suis persuadé qu'on découvrirait plusieurs foyers ; mais comme l'argent est aussi le nerf de la guerre aux parasites, et que cet argent fait défaut, il faut être prudent et modeste.

L'application de l'art. 5 du règlement d'exécution, concernant la perception des 30 ct. par colonie visitée chez les non-membres, constitue un intéressant revenu pour la caisse de la Fédération et a contribué au rattachement de plusieurs propriétaires d'abeilles à nos sections.

Nous avons cette année un inspecteur de plus, soit 19 ; il s'agit de M. Marcelin Mathey-Doret, de La Brévine, auquel j'ai attribué le secteur La Chaux-du-Milieu-La Brévine, pour décharger M. Jules Huguenin, du Locle. Je suis monté en mai à La Brévine pour mettre au courant le nouvel inspecteur. Dans les mutations, je cite également M. Louis Wicky, de Peséux, qui remplace M. Clemmer, démissionnaire. M. Wicky est un apiculteur aguerri : 35 ans de pratique et plusieurs cours à son actif ; il n'a donc pas eu besoin de mes services.

Nos 19 inspecteurs régionaux ont visité, en 1939, 865 exploitations contenant 6584 colonies (contre 817, en 1938, avec 6098 colonies). Les frais, comprenant vacations et déplacements, se montent à fr. 1392.65 (fr. 1377.05 en 1938).

Ajoutons à ces frais deux journées supplémentaires pour prélèvements d'abeilles, soit fr. 36.—.

Les frais de l'inspecteur cantonal ascendent à fr. 63.40 et comportent des dépenses de bureau, déplacements et vacations.

La dépense par ruche est de 21 ct. (23 ct. en 1938).

MALADIES

Maladies du couvain.

Trois cas de loque américaine ont été découverts aux Bayards, à La Côte-aux-Fées et à Neuchâtel. Par suite de l'absence de l'inspecteur cantonal pour cause de service militaire, la destruction des ruches malades et du matériel contaminé s'est faite par les soins des inspecteurs régionaux ; les ordres et renseignements ont été donnés par lettre et par téléphone, de sorte que tout s'est passé normalement.

Maladies des abeilles adultes. Acariose.

Plusieurs cas ont été découverts à Cressier, à Colombier et à Bôle ; il est difficile de dire s'il faut les attribuer à une recrudescence de la maladie ou au fait que des prélèvements minutieux ont été faits dans tous les ruchers de ces régions.

Toutes les ruches malades ont subi un traitement d'été qui m'a été communiqué par le Dr Morgenthaler ; il s'agit d'un papier soufré, spécialement préparé par le Liebefeld, qu'on brûle dans l'enfumoir.

Mode de traitement : Introduire par le trou de vol 3-4 bouffées de fumée, à raison de deux fois par semaine et cela pendant quatre semaines, donc en tout huit fois.

Ce traitement ne guérit pas la maladie, mais il enraye l'infection ; le pourcentage n'augmente pas et on peut traiter avec succès en automne par le remède de Frow.

Nous attendons avec impatience les premières sorties de printemps pour constater les résultats.

Encore une fois, nous insistons pour que le traitement préventif se généralise ; malheureusement, il faut compter avec la négligence de trop nombreux apiculteurs et le conseil ci-dessus restera sous forme de vœu. Je ne pense pas que l'on puisse rendre de telles mesures obligatoires, il faut procéder par persuasion, et c'est difficile.

Maladies inconnues.

Dans un rucher de Bôle, 12 ruches sur 24 ont péri ; des abeilles de toutes les colonies ont été envoyées à Berne ; le Liebefeld répond : « Les échantillons sont exempts d'acariens et de noséma ; de même, il n'y a pas de maladie contagieuse dans le couvain. Peut-être le sirop d'automne est-il la cause de cette mortalité ; les provisions non-operculées étaient en fermentation ; sous les opercules, la nourriture nous semblait avoir un goût spécial extraordinaire. »

D'un rucher du Locle, un morceau de couvain suspect et anormal a été analysé par le Liebefeld ; il n'a pas été trouvé de maladie contagieuse et le Dr Morgenthaler pense que cette anomalie disparaîtra spontanément, ce qui eut lieu effectivement.

En terminant ce rapport, il m'est agréable de remercier le Dr Morgenthaler, le grand médecin des abeilles, ainsi que tous ses savants collaborateurs, de même que M. C.-E. Thiébaud, président du Comité de la Caisse cantonale d'assurance, M. le Dr Jules Besse, vétérinaire cantonal ; toutes les personnes sus-nommées ont droit à la reconnaissance des apiculteurs neuchâtois pour leur travail désintéressé dans la lutte contre les maladies des abeilles.

Crêt-du-Loche, janvier 1940.

L'inspecteur cantonal des ruchers : *Dr Ch.-E. Perret.*

Le marquage des reines

Le printemps est là. Les ruches ne sont pas encore très peuplées et les reines se voyent assez facilement, ce qui procure une belle occasion de marquer celles qui ne le sont pas encore.

Actuellement, il semble que l'opération de marquer les reines devienne plus populaire qu'autrefois. Il semblerait même que c'est récemment que cette opération est mise en pratique et pourtant il y a longtemps, même très longtemps, que des apiculteurs marquent leurs reines.

Ceux qui conservent les *Bulletins d'Apiculture* peuvent lire, aux pages 160 et 177 de l'année 1918, les premiers conseils donnés par M. Stöckli, de Bulle, sur le marquage des reines. Ils verront aussi, sur les Nos 7, 10, 11 de l'année 1922, la violente polémique engagée à ce sujet entre un adversaire et un amateur de cette méthode, MM. Keller, à Neuchâtel et le Dr Brännich, à Reuchenette.

M. Keller, ayant traité le sujet avec le titre « Crime de lèse-majesté », prétendait que les reines marquées donnaient un résultat inférieur à celui des reines non marquées. M. le Dr Brünnich disant que depuis plus de 20 ans (en 1922) il pratiquait ce crime de lèse-majesté.

Loin de moi l'idée de discuter leurs arguments, mon but étant seulement de faire connaître aux jeunes apiculteurs l'expérience que j'ai sur ce sujet.

En 1918, après avoir lu l'article de M. Stöckli, j'eus le désir de commencer le marquage des reines. Il y avait 2-3 ans que j'avais commencé à élever. Je craignais que cette opération fasse périr les reines que je marquerais, et j'hésitais... Une occasion se présenta. Je ne sais plus pour quel motif, une de mes ruches faisait, sur le tard, un élevage. La reine naquit le 2 ou 3 septembre. J'habitais Ste-Croix et, à la montagne, je pensais que jamais elle ne serait fécondée.

Ne risquant rien, je décidais de la marquer. N'ayant aucun vernis connu, j'hasardais du bronze doré que j'employais pour les boîtes à musique.

Le 15 septembre, jour du Jeûne fédéral, par une belle journée d'automne, avec les enfants j'allais partir pour le Chasseron. Sac au dos, canne en main, je voulus jeter un coup d'œil au rucher avant de partir. Devant la ruche orpheline, je tombais en arrêt : devant le trou de vol, la reine dorée allait s'envoler pour son voyage de noce... Je criais aux enfants de m'apporter un tabouret et de partir sans moi, que je les rattraperais. Je voulais attendre le retour à la ruche de cette majesté, ce qui eut lieu 14 minutes après le départ et je pus constater que l'opération avait réussi.

C'était la première fois que cette constatation m'était donnée et j'en étais enchanté. Je surveillais cette ruche et l'année suivante elle était dans les plus belles du rucher.

Pour moi, la question était résolue et, depuis, j'ai toujours marqué mes reines. Toujours est un peu relatif, car chaque année, une ou deux reines ne sont pas marquées à l'automne, soit par négligence, ignorance ou manque de temps pour les chercher. Par contre, je n'expédie jamais une reine sans la marquer en jaune vif, car c'est la couleur que je remarque le mieux.

Je ne discute pas sur la couleur officielle de l'année, je n'y vois aucun avantage sérieux et, pour ce qui concerne la sécurité de l'acheteur, elle est absolument nulle. Le vendeur qui aura la conscience de livrer une vieille reine à la place d'une jeune, saura aussi la marquer de la couleur de l'année.

Ceci établi, quel est le meilleur moyen à employer, quelle est la cage la plus pratique, quel est le meilleur vernis ? Toutes ques-

tions que je n'essayerai pas de résoudre, chacun employant ce qui lui convient le mieux.

Après avoir essayé plusieurs moyens, vernis, collage de papier, etc., je me suis arrêté au vernis, ayant constaté qu'il arrivait que le papier se décollait, je suppose par le frottement de la reine avec les abeilles de la ruche, tandis qu'un bon vernis reste sur la reine jusqu'à sa mort.

A l'Exposition de Zurich, admirant la belle présentation de tous les objets exposés, tous plus pratiques les uns que les autres, qui m'auraient certainement tenté si j'avais eu 50 ans de moins, j'examinais un extracteur radial lorsqu'un des exposants m'interpella :

— Cela vous intéresse ?

— Oui, j'en ai un que j'aimerais transformer et les ruches aussi.

— Alors, il faut choisir ce système, c'est le meilleur, il donne peu de travail et toujours beaucoup de miel.

— Oh ! c'est un meilleur système que le mien qui donne beaucoup de travail et pas de miel !

— Quel système avez-vous ?

— C'est un vieux système qui vient d'Adam fils (Dadant-Blatt) !

Alors, il me présenta une cage à marquer les reines, grosseur d'un verre à vin, très jolie.

— J'en ai déjà une que j'ai faite moi-même et je ne veux pas changer.

— Vous avez tort, car j'en vends beaucoup.

— Oui, mais vos clients peuvent-ils s'en servir ?

— Certainement, et la vôtre, vous en servez-vous souvent ?

— Oui.

— Combien avez-vous déjà marqué de reines avec ?

— Un peu plus de deux mille.

— Oh ! et il me regarda avec des yeux qui disaient carrément « blagueur », puis il ajouta :

— Vous avez un grand rucher ?

— Non, une vingtaine de ruches.

— Alors, comment pouvez-vous marquer autant de reines ?

— Je marque celle que j'expédie !

— Oh ! oh ! vous élevez des reines ?

— Oui !

— Il fallait me le dire tout de suite et je n'aurais pas fait l'article !!!

Nous nous sommes quittés bons amis, après avoir discuté sur d'autres choses apicoles. Revenons à nos moutons, avec un peu d'ordre, si possible !

(A suivre.)

Dons reçus

Bibliothèque : M. G. Hurzeler, Leysin, fr. 1.— ; E.-A. Liaudet, Montpreveyres, fr. 2.—.

A bâtons rompus

Madame et chère collègue apicultrice,

J'ai bien reçu votre aimable lettre, par laquelle vous me demandez des renseignements au sujet de l'efficacité du jus de citron pour éviter la cristallisation du sirop.

C'est bien volontiers que je défère à votre désir.

Sans être végétarienne, vous préférez, Madame, assaisonner les salades que vous consommez avec un bon jus de citron, en lieu et place de vinaigre, ce en quoi vous avez parfaitement raison, cela vous incite à supposer que le citron serait préférable au vinaigre dans la préparation du sirop pour vos abeilles.

Vous dites qu'un de vos parents, dont la profession est confiseur, prépare ses différentes pâtes de sucre et sirops en y ajoutant, suivant la dissolution, plus ou moins de jus de citron, afin d'empêcher la cristallisation de ses produits, qui doivent rester absolument clairs et limpides, pour satisfaire sa nombreuse et difficile clientèle.

Ce qui est vrai pour le confiseur l'est aussi pour les abeilles, Madame, et voilà plus de 10 ans que j'ai abandonné le vinaigre et le sel dans la préparation du sirop servant à la nourriture de mes blondes avettes, par le jus d'un bon citron par 10 kg. de sucre, et m'en suis très bien trouvé.

Le citron ne doit être ajouté au sirop qu'une fois refroidi à environ 50°, afin de ne pas détruire les vitamines qu'il renferme ; bien brasser, pour aider à l'intervention du sucre, dont la dextrine se change en glucose et en lévulose, ces deux sucres étant seuls assimilables par les abeilles.

Les confiseurs, les boulangers-pâtisseries disposent en général d'une certaine quantité de citrons sans écorce, qui sont vendus très bon marché, pour ne pas les jeter à la poubelle.

Il faut toutefois faire attention d'utiliser des citrons de bonne qualité, en bon état de fraîcheur ; s'ils sont moisis ou ont subi un commencement d'altération, il faut les rejeter impitoyablement.

Outre les vitamines, le citron est légèrement diurétique, rafraîchissant ; il aiguise l'appétit. On en fait un sirop que la médecine emploie avec succès ; il ne peut en conséquence que remplacer avantageusement le vinaigre dans la confection du sirop à donner aux abeilles. Tous les deux ont à un même degré la propriété de précipiter la glucose, ce qui l'empêche plus ou moins de se cristalliser.

Le vinaigre anémie les abeilles, tandis que le citron les vitalise ; mais son emploi est peut-être plus aisé et moins onéreux. Pour les exploitations apicoles de quelque importance l'utilisation de jus de citron occasionne un surcroît de travail appréciable par le pressurage ; il est alors préférable de ne rien ajouter au sirop, ni vinaigre, ni sel, ni citron, mais de préparer celui-ci avec tous les soins désirables ; les abeilles s'en porteront tout aussi bien, si ce n'est mieux.

Je reste, Madame, à votre disposition pour tous autres renseignements que vous pourriez désirer, et je vous prie de recevoir, Madame et chère collègue apicultrice, mes bien distinguées salutations.

Nini.

NOUVELLES DES SECTIONS

Fédération vaudoise d'apiculture

L'assemblée ordinaire des délégués est fixée *au dimanche 3 mars 1940, à 14 h. 15*, au Restaurant de la Cloche, Grand-Pont, Lausanne (1er étage).

Ordre du jour.

1. Contrôle des délégations;
2. Procès-verbal;
3. Rapports: a) du Président;
b) du Caissier;
c) de la Commission de Vérification des Comptes;
4. Nominations statutaires: a) du Comité;
b) des deux Sections vérificatrices;
5. Assemblée générale 1940;
6. Propositions et vœux des sections;
7. Programme d'activité pour 1940;
8. Budget 1940;
9. Communications du Comité;
10. Communications diverses et autres objets s'il y a lieu;
11. Propositions individuelles.

Un débat présentant les caractères d'un échange de vues tout objectif, sera ouvert à propos de l'approvisionnement en sucre des colonies d'abeilles.

Les Comités ou Sections qui auraient des vœux ou des propositions nécessitant une étude préalable et particulière, se feront un devoir d'en communiquer le texte suffisamment à l'avance au président soussigné.

Pour le cas, de toute évidence peu probable, où une Section serait désireuse de recevoir et d'organiser l'Assemblée générale de la Fédération, prière aussi de s'annoncer. Les événements actuels ne favorisent guère ces manifestations collectives, pourtant toujours bienfaisantes.

Pour le Comité de la Fédération:
Ed. Fankhauser, président.

NB. L'assemblée est accessible à tout membre de la Fédération, s'intéressant à l'une ou l'autre des questions portées ou non à l'ordre du jour.

Société genevoise

Réunion mensuelle lundi 11 mars, à 20 h. 30, au local, Rue de Cornavin 4. Sujet: Que faire à la première visite ?

Section Ajoie-Clos-du-Doubs

Le Comité dans sa réunion du 11 écoulé a fixé l'assemblée générale annuelle sur le 31 mars prochain à 14 h, Brasserie Membrez, Porrentruy.

Tractanda: 1. Protocole. 2. Rapport du Président. 3. Approbation des comptes. 4. Fixation de la cotisation annuelle. 5. Désignation du nombre et des lieux des réunions pratiques. 6. Nomination du comité. 7. Rapport sur l'état sanitaire des ruchers de la section. 8. Admissions et démissions. 9. Imprévu et divers (question du sucre).

NOUVELLES DES RUCHERS

Aug. Gafner — Dombresson, 18 février 1940.

Tout s'est passé normalement jusqu'au matin du 24 janvier 1940.

Ce jour, comme d'habitude, avant de m'en aller pour mes affaires, j'ai donné un coup d'œil à mes ruches. Tout était en ordre.

Aux environs de 10 h $\frac{1}{2}$, mon ami Georges (facteur) s'aperçoit qu'une de mes ruches était sans dessus, sans dessous, dans la neige. Il est allé quérir notre ami Joël (buraliste) et entre les deux, ont remis en place, en vitesse (car il y avait 12 degrés en dessous de zéro) les cadres, et avec une ordurière et une petite brosse ont ramassé les abeilles frigorifiées qu'ils ont ensuite versées sur les cadres, avant de remettre les planchettes.

Malgré ce froid de Sibérie, il s'est trouvé entre deux cadres des abeilles qui n'avaient pas encore été transies, et comme reconnaissance, notre Georges a été gratifié de deux piqûres au visage.

Il faut vous dire que c'est une bise «carabinée» qui a occasionné un remous juste à l'emplacement de cette ruche et de là la culbute.

Sitôt que le temps s'est radouci, j'ai ouvert cette ruche, j'y ai trouvé toutes mes abeilles réchauffées, mais je n'ai pas trouvé de ponte. Je vous donnerai des nouvelles par la suite, soit: si la reine a été perdue, et si ma colonie a attrapé la dysenterie.

J'ai l'impression que l'hivernage sera très bon, d'après cette sortie du commencement de février. Nous sommes reconnaissants au comité de la Romande de nous avoir fourni du sucre pour nourrissement de nos chères amies.

Malgré l'augmentation du bois, grâce à nos réserves de tilleul très sec, nous faisons aussi cette année

Cadeau de 20 cadres de n'importe quel système à tous apiculteurs qui nous commanderont 50 cadres (70 cadres, facturé 50) tout compris. Nous espérons faire connaître à tout le monde apicole, la spécialité de nos cadres en tilleul sec travaillé avec machines spéciales:

Prix des cadres non montés:

Pour couvain, Dadant ou Dadant Type,	le cent	Fr. 18.—
Pour hausse, „ „	le cent	Fr. 15.—
Pour couvain, système suisse	le cent	Fr. 12.—
Pour hausse „ „	le cent	Fr. 10.—

S'adresser à la maison spécialisée:

STABILIMENTO D'APICOLTURA
RIVA S. VITALE (Tessin)

CIRE GAUFREE (1^{re} qualité)

garantie 100% d'abeilles. Coulée: à grandes cellules et cellules normales

Nombre de cellules pour couvain: 560, 620, 640, 700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour hausse (sections): 660, 820, à feuilles minces. Prospectus sur demande.

J. HANI, Senni, Gähwil (St-Gall).

PETIT PAVILLON

démontable de 10 à 12 ruches non-habitées **demandé d'occasion.**

Faire offres détaillées avec dimensions sous O. K. bureau du journal.

LA PUBLICITÉ dans le

« Bulletin de la Société Romande d'Apiculture »

porte et rapporte beaucoup.

Fabrique de ruches

A. BOILLAT & FILS

O. BOILLAT, Successeur

LOVERESSE

(Jura bernois)

Médaille d'or Berthoud 1924

RUCHERS PAVILLONS DÉMONTABLES
RUCHES TOUS SYSTÈMES — RUCHETTES — PÉPINIÈRES
COUSSINS — NOURRISEURS (IDÉAL)

CADRES DE TOUS GENRES

Prix courant sur demande